



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socio culturel de Blancafort sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 novembre 2023
Délibération n° 2023-11-095

Approbation du séjour jeunes hiver 2024 et vote des tarifs

Conseillers en exercice : 36	Conseillers présents : 22	Pouvoirs : 6
-------------------------------------	----------------------------------	---------------------

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU (arrivé à partir du point 5.1), M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : M. Jacques VISCAPI

Pouvoirs : M. Sylvain DUVAL a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT, Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD, M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Hugues DUBOIN, M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER, M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU

Comme évoqué lors du vote du budget 2023, un séjour au ski sera organisé du 3 au 9 mars 2024 pour les jeunes du territoire Sauldre et Sologne, à l'auberge de la Vallée d'Ossau à Izeste (64).

Ce séjour sera ouvert à 24 jeunes résidant sur le territoire Sauldre et Sologne. Il sera encadré par un directeur et deux animateurs.

Afin de réduire le coût du transport, ce séjour sera organisé en mutualisation avec deux autres structures du département, à savoir le Théâtre Bambino situé aux Aix d'Angillon, et la ville de Saint-Florent-sur-Cher, qui ouvriront respectivement leur séjour à 12 jeunes. Cette mutualisation permet de réduire le coût de transport dans la mesure où un seul car sera nécessaire. Par ailleurs, la direction administrative du séjour pourra également être mutualisée dans le cadre d'une convention.

Le budget prévisionnel pour ce séjour jeunes est le suivant :

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20231129-2023_11_095-DE

SLOW

Dépenses		Recettes	
Pension complète (7 jours - 6 nuits) + remontées mécaniques (5 jours) + location de matériel (5 jours) + 2 heures de cours de ski (5 jours)	18 875,70 €	Participation des familles (380 €/enfant)	9 120,00 €
Transport	3 405,00 €	CAF Contrat Enfance Jeunesse	500,00 €
Personnel (1 directeur + 2 animateurs)	9 000,00 €		
Divers (pharmacie)	150,00 €		
TOTAL	31 430,70 €	TOTAL	9 620,00 €

Coût du séjour pour la CDC	21 810,70 €
-----------------------------------	--------------------

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu la proposition de la commission aménagement et services à la population du 7 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 novembre 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE le projet de séjour au ski pour 24 jeunes du territoire Sauldre et Sologne du 3 au 9 mars 2024 à Izeste (64).**

Article 2 : **PRECISE que les enfants ayant déjà participé à un séjour ski intercommunal ne seront pas prioritaires. Ils pourront s'inscrire mais leur inscription ne sera validée que s'il reste des places disponibles une semaine après la date d'ouverture des inscriptions.**

Article 3 : **FIXE le tarif de participation à 380 € par enfant, payable en trois fois : 100 € en décembre 2023, 140 € en janvier 2024 et 140 € en février 2024.**

Article 4 : **AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de mutualisation tripartite ci-annexée, ainsi que tout document relatif à cette délibération.**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Marc GOURDOU



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/11/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.